

EHPAD « A ZIGLIA »



Demande d'admission

Demande de justificatifs complémentaires (au cerfa n°14732*01)

- Une photocopie du livret de famille ou un extrait d'acte de naissance
- La carte vitale (ainsi que l'attestation de sécurité sociale et carte de mutuelle à jour)
- Un justificatif de domicile (quittance EDF ou loyer...)
- En cas de curatelle ou de tutelle : l'ordonnance du Juge des Tutelles désignant le tuteur ou le curateur
- Un justificatif d'assurance responsabilité civile valable pour l'EHPAD
- Un engagement à régler le prix de journée, signée par le résident ou sa famille
- Les frais à payer à l'entrée : Le premier mois d'hébergement
- L'avis d'imposition « Taxes foncières » ou une attestation sur l'honneur
- Un RIB

Le respect des Principes de la Charte des droits et des libertés de la personne âgée dépendante est la Règle Principale de Fonctionnement de l'EHPAD « A Ziglia » de Prunelli

Article I - Choix de vie

Toute personne âgée dépendante garde la liberté de choisir son mode de vie.

Article II - Domicile et environnement

Le lieu de vie de la personne âgée dépendante, domicile personnel ou établissement, doit être choisi par elle et adapté à ses besoins.

Article III - Une vie sociale malgré les handicaps

Toute personne âgée dépendante doit conserver la liberté de communiquer, de se déplacer et de participer à la vie de la société.

Article IV - Présence et Rôle des proches

Le maintien des relations familiales et des réseaux amicaux est indispensable aux personnes âgées dépendantes.

Article V - Patrimoine et revenus

Toute personne âgée dépendante doit pouvoir garder la maîtrise de son patrimoine et de ses revenus disponibles.

Article VI - Valorisation de l'activité

Toute personne âgée dépendante doit être encouragée à conserver des activités.

Article VII - Liberté de conscience et pratique religieuse

Toute personne âgée dépendante doit pouvoir participer aux activités religieuses ou philosophiques de son choix

Article VIII - Préserver l'autonomie et prévenir

La prévention de la dépendance est une nécessité pour l'individu qui vieillit.

Article IX - Droits aux soins

Toute personne âgée dépendante doit avoir, comme tout autre, accès aux soins qui lui sont utiles.

Article X - Qualification des intervenants

Les soins que requiert une personne âgée dépendante doivent être dispensés par des intervenants formés, en nombre suffisant.

Article XI - Respect de la fin de vie

Soins et assistance doivent être procurés à la personne âgée en fin de vie et à sa famille.

Article XII - La recherche : une priorité et un devoir

La recherche multidisciplinaire sur le vieillissement et la dépendance est une priorité.

Article XIII - Exercices des droits et protection juridique de la personne

Toute personne en situation de dépendance devrait voir protégés ses biens mais aussi sa personne.

Article XIV - L'information, meilleur moyen de lutte contre l'exclusion

L'ensemble de la population doit être informé des difficultés qu'éprouvent les personnes âgées dépendantes.

LIVRET D'ACCUEIL

PRESENTATION GENERALE

Situation géographique

L'établissement « A ZIGLIA » est implanté en Haute Corse sur la commune de Prunelli Di Fium'Orbu, dans la plaine orientale. Il se situe à Migliacciaru, un endroit assez actif et dynamique.

« A ZIGLIA » se situe près des principaux centres d'activités :

- Commerciales : magasins, presse, boulangerie...

- Culturelles : club du 3^{ème} âge, centre culturel

- Médicales : pharmacie, médecins, centre de radiologie, infirmiers, kinésithérapeutes, ambulances.

Gestion

L'Association d'Aide aux Personnes Agées (AAPA) gestionnaire de l'EHPAD « A Ziglia » de type 1901 à but non lucratif, est soumise au double contrôle du département de Haute-Corse et de la DDASS.

Logement

L'établissement dans lequel vous avez choisi de vivre est un EHPAD avec section de Cure Médicale. Il est composé de studios et de chambres médicalisés répartis en deux ailes, séparées par le centre de vie (Administration, Restauration, Animation).

L'Aile Sud est agréée pour recevoir les personnes âgées dépendantes en chambre individuelle ou double. Un ascenseur permet de passer du rez-de-chaussée à l'étage.

L'Aile Sud abrite l'infirmerie, le cabinet médical, la salle d'hygiène, la salle des infirmières, des aides-soignantes et des A.M.P. ainsi que la salle de kinésithérapie.

L'Aile Nord comprend des studios en rez-de-chaussée avec accès direct sur le parc. La chapelle est en bout de couloir. A l'étage, les logements (accessibles aux handicapés par l'extérieur) disposent d'une loggia avec vue sur le parc.

Les logements (chambre seule ou double) sont meublés et équipés mais vous pouvez les décorer à votre guise et même y apporter les meubles auxquels vous êtes attachés.

Vous pouvez **recevoir votre famille** et vos amis mais en respectant la tranquillité de vos voisins autant que vous souhaitez que l'on respecte la vôtre.

Services collectifs

L'EHPAD « A Ziglia » met à la disposition de ses résidents différents services collectifs.

Le service restauration

Il est assuré en salle de restaurant tous les jours à midi et le soir. En cas de problèmes de santé, un service de plateau-repas est assuré en chambre. Le résident a la possibilité d'inviter, à titre occasionnel, ses parents et amis à sa table.

Le service blanchisserie

Les draps, serviettes et gants sont fournis par l'établissement. La lingerie assure le blanchissage du linge du résident. Afin d'éviter toute erreur ou contestation, le linge doit être marqué au nom du résident.

Le service médical et paramédical

L'EHPAD « A Ziglia » dispose de lits médicalisés, d'un médecin coordonnateur à temps plein, de huit infirmières dont deux de nuit, de dix sept aides soignantes/aides médico-psychologique dont deux de nuit. Toilettes, soins, surveillance, préparation et distribution des médicaments, prévention, sont assurés 24h sur 24h par le service infirmier.

Animation socioculturelle et loisirs

L'EHPAD « A Ziglia » est un lieu de vie, grâce à l'action d'une animatrice salariée et de bénévoles. Séances de télécinéma, ateliers divers, pétanque, loto, sorties... sont régulièrement organisées.

SIMULATION (pour un mois de 30 jours)
Selon arrêté applicable à l'établissement à compter du 1^{er} février 2014

CAS N°1

Résident payant GIR 1/2 (sans prise en charge) :

Prix de journée de la section hébergement : 55,22 €/jour

Tarif dépendance GIR 1/2 : 14.67 €/jour

Soit :

- Hébergement : 1 656,60 €
- Dépendance : 440.10 €

Total mensuel : 2 096.70 €

CAS N°2

Résident payant GIR 3/4 (sans prise en charge) :

Prix de journée de la section hébergement : 55,22 €/jour

Tarif dépendance GIR 3/4 : 9.31 €/jour

Soit :

- Hébergement : 1 656,60 €
- Dépendance : 279.30 €

Total mensuel : 1 935.90 €

CAS N°3

Résident payant GIR 5/6 (sans prise en charge) :

Prix de journée de la section hébergement : 55,22 €/jour

Tarif dépendance GIR 5/6 : 3.58 €/jour

Soit :

- Hébergement : 1 656,60 €
- Dépendance : 107.40 €

Total mensuel : 1 764.00 €

Établissement (conventionné) habilité Aide Sociale – Tarifs et aides financières

Article 1 :

Le prix de journée de la section hébergement applicable à l'EHPAD « A Ziglia » pour les résidents de plus de 60 ans est fixé, à compter du 1^{er} février 2014, à 55,22 €.

Article 2 :

Le prix de journée de la section hébergement applicable à l'EHPAD « A Ziglia » pour les résidents de moins de 60 ans est fixé, à compter du 1^{er} février 2014, à 67.26 €.

Article 3 :

Les tarifs dépendance applicables à l'EHPAD « A Ziglia » à compter du 1^{er} février 2014, sont :

- GIR 1 et 2 : 14.67 €
- GIR 3 et 4 : 9.31 €
- GIR 5 et 6 : 3.58 €

Les aides financières

Aide sociale aux personnes âgées

L'aide sociale est attribuée aux personnes dépourvues de ressources suffisantes pour assurer le coût de l'hébergement.

- 90% de la retraite de la personne âgée sont affectés au paiement de l'établissement.
- l'obligation alimentaire des descendants vient compléter ce versement.
- la différence restant due est prise en charge par l'aide sociale et est récupérable sur la succession dès le premier euro.

Pour bénéficier de cette aide, il faut :

- Avoir plus de 65 ans ou plus de 60 ans en cas d'inaptitude au travail
- Répondre à certaines conditions de ressources

A noter : L'article 205 du Code Civil définit l'obligation alimentaire obligeant les descendants qui en ont les moyens à venir en aide à leurs parents qui sont dans le besoin. Cette obligation couvre aussi le paiement des frais de maison de retraite.

A qui s'adresser :

La demande est instruite par le Centre Communal d'Action Sociale et la décision d'attribution est prise par le Département. Le dossier doit être retiré et déposé au Centre Communal d'Action Sociale.

Aide Personnalisée au Logement (APL)

L'APL peut être demandé par une personne résidant dans un établissement conventionné.

Pour bénéficier de cette aide, il faut répondre à certaines conditions de ressources.

A qui s'adresser : A la Caisse d'Allocation Familiale.

Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)

L'APA est une aide mise en place en 2002 pour les personnes âgées en perte d'autonomie. L'évaluation de l'état de santé est établie en fonction de la [grille AGGIR](#). L'aide ne peut être accordée qu'aux personnes appartenant aux GIR 1-2-3-4.

Elle est versée par le Département, soit au bénéficiaire soit à la maison de retraite. Elle est attribuée pour une durée définie et révisée périodiquement.

Pour bénéficier de cette aide, il faut :

- Avoir plus de 60 ans
- Résider, soit à domicile soit dans un établissement spécialisé
- Faire évaluer son autonomie suivant la [grille AGGIR](#).

Le montant de l'aide sera calculé en fonction des revenus de la personne concernée et de son GIR.

A qui s'adresser :

Le dossier doit être retiré au [CCAS](#) ou dans l'établissement d'hébergement.

Il faut compter environ deux mois après dépôt du dossier pour bénéficier de cette allocation.

ENGAGEMENT DE PAYER DES DEBITEURS ALIMENTAIRES

Nous
soussigné(e)s,.....
.....
.....
.....

Déclarons nous engager à régler, déduction faite de la participation éventuelle des organismes tiers payeurs (aide sociale, apa...) les frais de séjour, honoraires médicaux et paramédicaux (le cas échéant), les dépenses pharmaceutiques, les frais annexes dus par le (la) résidente et à verser les acomptes correspondants.

Identité des débiteurs alimentaires.....
.....
.
.....
.
.....
...
.....
.....
.....
.....
.....

Obligé alimentaire du résident M.....

Signatures

Fait à Prunelli, le

Le Pôle D'activité et de Soins Adaptés (PASA) de l'Ehpad A Ziglia

1) Présentation du PASA

Le PASA permet d'accueillir dans la journée les résidents de l'EHPAD ayant des **troubles du comportement modérés**. Des activités sociales et thérapeutiques sont proposées au sein de ce pôle dont les principales caractéristiques sont :

- la présence d'un personnel qualifié, formé, soutenu et ayant exprimé une volonté d'exercer auprès de ces malades (ide, assistants de soins en gérontologie, prsychomotricienne, ergothérapeute, psychologue, kinésithérapeute, médecin coordonnateur) ;
- l'élaboration d'un projet adapté de soins et d'un projet de vie personnalisé ;
- la participation des familles et des proches ;
- la conception ou le choix d'un environnement architectural adapté et identifié par rapport au reste de la structure.

Le PASA n'est **pas ouvert à un recrutement extérieur**. Chaque personne concernée de l'EHPAD peut bénéficier d'un à plusieurs jours par semaine d'activités et de soins adaptés.

- La prise en charge et l'accompagnement d'une population ciblée : personne déjà résidente au sein de l'Ehpad A Ziglia et atteinte de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée ayant des troubles du comportement modérés ;

1.1) Les critères d'accueil au sein du PASA de l'établissement :

Ces critères d'admission dépendent :

- ✚ du score de l'échelle NPI-ES (inventaire neuropsychiatrique version équipe soignante),
- ✚ de l'avancée du syndrome confusionnel,
- ✚ de la mobilisation.

L'admissibilité est soumise à l'avis du médecin coordonnateur, sous la responsabilité du Directeur de l'établissement. Tous les quinze jours, une réunion spécifique entre le Directeur, le Médecin coordonnateur et l'équipe médicale dédiée est organisée afin d'étudier les admissions, les sorties et les maintiens dans le pôle.

1.2) Le processus d'admission :

Après que le Médecin coordonnateur ait fait passer le test NPI-ES au résident dont l'admission au PASA de l'Ehpad A Ziglia est pressentie, la famille du résident ainsi que ce dernier est reçue par le Médecin coordonnateur et le Directeur de la structure. Ils se voient alors exposer les résultats de l'évaluation réalisée ainsi que les modalités de fonctionnement du Pasa

Après avoir répondu aux éventuelles questions, un délai de réflexion sur l'opportunité de l'admission leur est laissée.

Lorsque l'accord est recueilli, un nouveau rendez-vous leur est alors proposé afin de contractualiser l'admission au Pasa.

Rmq : ces différents échanges facilitent (au besoin) la prise de conscience de la réalité de l'état de santé et des facultés cognitives du résident par la famille.

2°) Modalités de fonctionnement

2.1 Constitution du groupe

- ✓ Des **groupes homogènes** de résidents seront constitués selon la nature des troubles du comportement (perturbateurs ou non).

2.2 Le projet de PASA

- ✓ Le PASA de l'Ehpad A Ziglia fonctionnera de 10h00 à 18h00 selon le séquençage suivant :
 - 10h00-12h00 : activités ; 12h00-13h30 : pause déjeuner ; 13h30-18h00 : poursuite des activités.
 - l'organisation de **déplacements** des résidents entre leur unité d'hébergement et le pôle d'activités :
 - après réflexion et compte tenu de la proximité des pièces, le **déjeuner** sera pris en commun avec les autres résidents dans la salle de restauration. Cette hypothèse favorise le maintien des habitudes de nos résidents tandis que
 - les **collations**, sont servies au sein du pôle, dans un espace dédié.

De cette façon, l'implantation du PASA au sein de l'Ehpad A Ziglia permettra tout de même de maintenir un lien entre les résidents du Pasa, ceux qui n'en feront pas partie et le personnel (dédié au Pasa ou pas).

- ✓ Il sera mis en place une procédure permettant de repérer les troubles du comportement lors de ces phases, de les signaler et de décrire les méthodes de résolution.

2.3 L'accompagnement à effet thérapeutique

- ✓ Le pôle propose des **activités individuelles ou collectives** qui concourent :
 - au maintien ou à la réhabilitation des capacités fonctionnelles restantes (ergothérapie, cuisine, activités physiques, ...) ;
 - au maintien ou à la réhabilitation des fonctions cognitives restantes (stimulation mémoire, jardinage, ...) ;
 - à la mobilisation des fonctions sensorielles (stimulation, musicothérapie,...) ;
 - au maintien du lien social des résidents, (repas, art thérapie,...).
- ✓ Chacun de ces types d'activité est organisé au moins une fois par semaine, **y compris le week-end**. Sur ce dernier point, l'Ehpad A Ziglia insiste sur la nécessité de faire fonctionner le Pasa le week-end car cela contribuera à la continuité de la prise en charge en supprimant ainsi une phase de la semaine traditionnellement ennuyeuse dans les ehpad.

2.4 L'accompagnement personnalisé de vie et de soins

- ✓ Un **programme d'activités** est élaboré par l'ergothérapeute et le psychomotricien, en lien avec le médecin coordonnateur, le psychologue et l'équipe.
- ✓ Ce programme s'intègre dans le projet de vie de la personne au sein de l'établissement.
- ✓ Les activités thérapeutiques organisées par l'ergothérapeute et le psychomotricien sont réalisées sur prescription médicale.
- ✓ L'accompagnement est régulièrement **réévalué** et **adapté** en fonction des besoins de la personne et des observations relevées quotidiennement par les assistantes de soin en gérontologie. Afin d'assurer le suivi de nos résidents intégrés au PASA, **une réunion d'équipe a lieu une fois par semaine** entre le Directeur, le Médecin coordonnateur, l'Idé référente, le psychomotricien, l'ergothérapeute, la psychologue et les ASG.



DOSSIER D'ADMISSION : FAISONS CONNAISSANCE

Faisons connaissance pour mieux vous accompagner

Ce document a été réalisé pour veiller à la conjugaison du passé et du présent. Un passé que l'établissement s'engage à respecter. Il reste strictement interne à l'établissement et nous permettra de mieux vous connaître et ainsi d'adapter au mieux nos services à vos besoins et de répondre à vos attentes. Les informations contenues dans ces documents ne seront communiquées qu'aux professionnels de notre établissement chargés d'élaborer votre projet de vie personnalisé et seront traitées en toute confidentialité.

CADRE RESERVER A L'ETABLISSEMENT

Photo récente du
résident

Nom du résident :

Date d'entrée dans la résidence :

Chambre attribuée :

Nom du référent soin :

Signature :

DONNEES ADMINISTRATIVES

Nom :

Nom de jeune fille :

Prénom(s) :

Prénom usuel :

Homme Femme

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Nationalités :

Adresse du dernier domicile occupé dans les 6 derniers mois :

.....
.....
.....
.....

Nom du contact privilégié (1) :

Lien de parenté ou social avec le contact privilégié :

(1) Le contact privilégié est la personne désignée par la personne âgée pour traiter à sa place toute question concernant ses affaires courantes si la personne ne peut ou ne veut le faire. Elle peut être distincte du représentant légal ou de la personne à prévenir désignés dans le contrat de séjour.

VOTRE VIE FAMILIALE

Êtes-vous :

Marié (e)
 Divorcé (e)
 Veuf (ve)
 Célibataire

Prénom du (des) conjoint (s) :

Année (s) et lieu (x) de mariage :

Si veuf (ve), date de décès du conjoint :

Les enfants :

Non	Prénom	Lieu d'habitation	Profession	Toujours en contact avec eux	Décédé

Les petits enfants :

.....
.....
.....

Autre membres de la famille :

.....
.....
.....

VOTRE ENFANCE

Prénom de votre père :

Profession de votre père :

Année de décès de votre père :

Prénom de votre mère :

Profession de votre mère :

Années de décès de votre mère :

Les frères et sœurs :

NOM	Prénom	Lieu d'habitation	Toujours en contact avec eux	Décédé

Quelle est votre place dans la fratrie ?

.....

Pouvez-vous nous raconter les évènements marquants de votre enfance ?

.....
.....
.....

Quels ont été les différents lieux de vie de votre enfance ?

.....
.....

VOTRE VIE PERSONELLE

Qu'est ce qui a motivé votre entrée dans la résidence ? Etait-ce un choix personnel ?

.....
.....
.....
.....

Quels ont été les évènements marquants de votre vie (vie familiale, professionnelle, associative) ?

.....
.....
.....
.....
.....

Quels ont été vos différents lieux de vie à l'âge adulte ?

.....
.....
.....
.....

Quelle est votre région d'origine ?

Quelle est votre langue maternelle ?

Quel est votre type d'habitat (montagne, mer, ville, campagne....) ?

Quelle est votre religion ?

Pratique du culte ? OUI NON

Quels sont les rites particuliers à respecter ?

Souhaitez-vous la visite d'un représentant de votre culte ? OUI NON

Disposez-vous du permis de conduire ? OUI NON

Possédez-vous des animaux domestiques ? Lesquels ?

.....

VOTRE VIE PERSONNELLE

Quel est votre niveau d'étude ?

Quelle(s) profession(s) avez-vous exercée(s) ?

Quelle était la profession de votre conjoint ?.....

Quels étaient les lieux d'exercice de votre profession ?

Quand avez-vous pris votre retraite ?

VOTRE VIE RELATIONNELLE ET SOCIAL

Partagez-vous des liens privilégiés avec des amis, quels sont-ils ?

.....
.....

Participez-vous à une vie associative, à votre vie de quartier ?

.....
.....

Souhaitez-vous participer activement à la vie de la résidence ?

.....
.....

Souhaitez-vous que l'on vous souhaite votre anniversaire ? OUI NON

VOS HABITUDES DE VIE

Etes-vous : Droitier Gaucher Ambidextre

A quelle fréquence souhaitez-vous avoir rendez-vous avec :

Un coiffeur :

Un pédicure :

Autre :

A quelle fréquence avez-vous l'habitude de :

Prendre une douche :

Vous laver les cheveux :

Vous raser ?

Avez-vous l'habitude de vous maquillé ? OUI NON

Au lever

A quelle heure vous levez- vous le matin ?

Que faite-vous en premier lorsque vous vous levez ?

Toilette Petit déjeuner

Après-midi

Qu'avez-vous l'habitude de faire l'après-midi ?

.....
.....

Le soir

Avez-vous l'habitude de dormir avec une veilleuse ?

OUI NON

Avez-vous l'habitude de dormir avec :

la porte fermée la porte ouverte

De combien de couverture avez-vous besoin pour dormir ?

La nuit

Avez-vous l'habitude de vous lever durant la nuit ?

OUI NON

Nous vous remercions du temps et de l'intérêt que vous porté à ce document. Soyez certain que l'ensemble des éléments de ce dossier sera traité avec professionnalisme et ne sera utilisé que dans l'objectif d'améliorer votre prise en charge au sein de notre structure.

La Direction

VOS HABITUDES ALIMENTAIRES

Goûts :

Dégoûts :

Quels sont vos plats préférés :

Préférez-vous :

le sucré le salé

Avez-vous un :

un gros appétit un petit appétit

Quels sont les aliments que vous avez l'habitude de prendre lors de ces différents repas et collations ?

.....
.....
.....
.....

Petit déjeuner

café chocolat pain thé
 biscottes confiture lait jus de fruit beurre à tartiner
 n'a pas l'habitude de prendre de petit déjeuner
 autres :

Déjeuner

- pain fruit fromage vin
- café yaourt tisane
- autre :

Goûter

- café chocolat pâtisserie thé
- yaourt lait jus de fruit
- ne prend pas de goûter
- autre :

Dîner

- potage vin fromage crudité
- pain
- autre :

Collation du soir

- lait biscuit tisane pain
- n'a pas l'habitude de prendre de collation le soir
- autre :

VOS CENTRES D'INTERÊT

Quels sont vos centres d'intérêts liés à l'environnement (redonnées, jardinage, chasse...)?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Quels sont vos centres d'intérêts liés à la culture (pratiques artistiques...)?

.....
.....
.....
.....
.....

Quels sont vos centres d'intérêt, ou passions exercées ?

.....
.....
.....
.....

Quelles sont les activités que vous aimeriez que l'on vous propose ?

.....
.....
.....
.....

Plusieurs réponses possibles

ACTIVITES SPORTIVES / PLEIN AIR

- gymnastique
- marche à pied
- pétanque
- jeu de quilles
- jardinage
- piscine
- voyage en France
- voyages à l'étranger
- autre :

ACTIVITES MANUELLES / ARTISTIQUES

- cuisine et pâtisserie
 - canevas
 - couture
 - tricot
 - crochet
 - peinture
 - peinture de soie
 - dessin
 - plâtre
 - autre :
- dessin

ACTIVITES SOCIO-CULTURELLES

- cinéma
- théâtre
- concert
- ballet
- conférence
- exposition
- lecture
- chant
- excursion en groupe
- musique
- autre :

ACTIVITES LUDIQUES

- jeux de dame
- jeux de dominos
- jeux d'échecs
- jeux de dés
- loto
- scrabble
- jeux de société
- jeux de carte
- puzzle
- autre :

LE TROUSSEAU DU RESIDENT

Ce trousseau est donné à titre indicatif : il doit bien sûr tenir compte de vos habitudes vestimentaires et de votre état de dépendance. Il doit impérativement être marqué à vos nom et prénoms à l'aide d'étiquettes brodées et cousues. Le linge de maison (draps, serviettes de toilette, gants de toilette, serviette de tables...) est fourni et entretenu par l'établissement.

Nécessaire de toilette

- Une trousse de toilette
- Savon
- Eau de Cologne
- Dentifrice, brosse à dents, verre à dents
- Produit pour appareil dentaire
- Shampoing
- Rasoir, mousse à raser
- Cotons-tiges
- Tout produit habituellement utilisé par la personne

L'ensemble de ces éléments devra être renouvelé aussi souvent que nécessaire.

Vêtements de nuit

- Pyjama ou chemise de nuit (4)
- Robe de chambre (2)

Sous-vêtements

- Slips ou culottes (15) si le linge est entretenu par l'établissement
- Maillots de corps (10) adaptés à la saison (5 d'hiver, 5 d'été)
- Bas, collants, chaussettes (10)
- Soutiens-gorges
- Combinaisons (5)
- Caleçons

Vêtements de jour

- Robes, jupes, pantalons (5) adaptés selon la saison
- Bas de jogging
- Chemisiers ou chemises (7)
- Pulls ou gilets (7)
- Manteau ou veste
- Chapeau pour les résidents qui sortent

Chaussures

- Pantoufles ou chaussons
- Chaussures d'extérieures adaptées

Divers

- Mouchoirs
- Prévoir un petit sac ou une valise en cas d'hospitalisation